



ATELIER CARTOGRAPHIQUE DE PORT-EN-BESSIN

17 Juillet 2020 - SYNTHÈSE

1. NOTE D'AMBIANCE GÉNÉRALE

Lieu : Salle des Capacitaires,

Intervenants : Jacques Frémeaux (RTE), Damien LEVALLOIS (DREAL Normandie), Arnaud FORGAR (DREAL Normandie)

Animation : Francis BEAUCIRE (Président de la CPDP Eolmernormandie et Martine BARTOLOMEI (membre de la CPDP Eolmernormandie)

Durée de l'atelier : 2h (14h30-16h30)

Participation

L'assistance était composée d'une vingtaine de participants. La plupart venait de Port-en-Bessin ou de communes proches, ou encore de Granville, de Caen, ou de Paris mais de parents habitant Port-en-Bessin. Le maire de Port-en-Bessin était présent.

L'atelier s'est déroulé dans un climat de travail appliqué même si des avis tranchés ont été émis. Jérôme Vicquelin, représentant les pêcheurs de Port-en-Bessin a exprimé son opposition ferme au projet avant de quitter les lieux.

2. SEQUENCE INFORMATION ET EXPLICATION DES CARTES

Au cours de la présentation du débat public, du projet et des cartes, les participants ont posé des questions aux membres de la Commission et aux représentants de l'Etat autour de ces thèmes :

Q : Êtes-vous sûrs qu'il y aura autant de vent dans 10 ans ?

Damien LEVALLOIS : Le vent moyen est de 9,5 m/s. Il faut savoir que l'éolienne ne tournera pas en temps de forte tempête. Pour étudier le vent, des bouées seront placées pendant 1 an sur les côtes.

Q : y'aura-t-il de la pêche dans les parcs ?

Damien LEVALLOIS : Particularité : la pêche sera autorisée dans ce parc. Des études montrent que l'effet récif existe. Chaque pieu d'éoliennes crée bien de la vie, on retrouve du cabillaud par exemple. Effet récif autour de 200 mètres autour de l'éolienne. L'effet réserve en revanche est moins important car les éoliennes sont espacées d'environ 1,5km. Les navires de plus de 25 mètres seront interdits dans le parc.

3. SEQUENCE POINT DE VUE

Il était demandé aux participants de répondre à deux questions:

- Qu'est ce qu'il y aurait à gagner avec un nouveau projet d'éoliennes en mer ?
- Qu'est ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?

Qu'est ce qu'il y aurait à gagner avec un nouveau projet ?

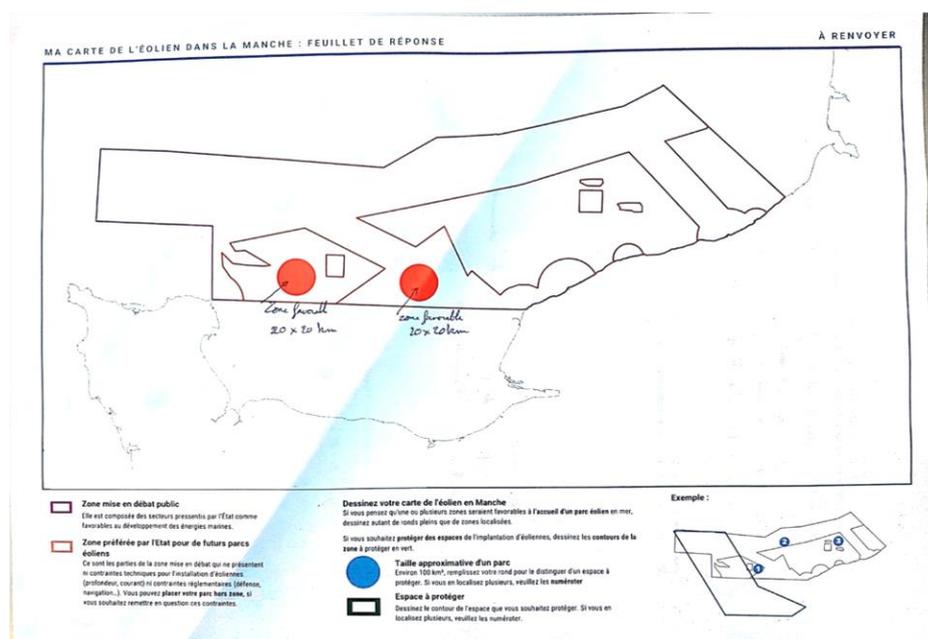
1. **Une électricité plus verte, une énergie bas carbone** : contribution à la transition bas carbone, production conséquente et enfin vraie ambition pour les EMR et les énergies renouvelables en général. C'est une alternative au nucléaire qui participe à notre indépendance énergétique.
2. **Une alternative à l'éolien terrestre**
3. **Mon gagne pain** : Rose, femme de pêcheur, voit ce projet comme une menace pour les revenus de son foyer
4. **Soutien à la biodiversité** : intérêt pour l'éolien en mer comme nurserie pour la vie marine
5. **Une énergie renouvelable** : la France a déjà du retard dans ce domaine, il n'y a plus le temps d'attendre

Qu'est ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?

1. **La vie, la biodiversité**
2. **Le cadre de vie**
3. **Zone économique de pêche**

4. SEQUENCE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS

Carte d'un participant



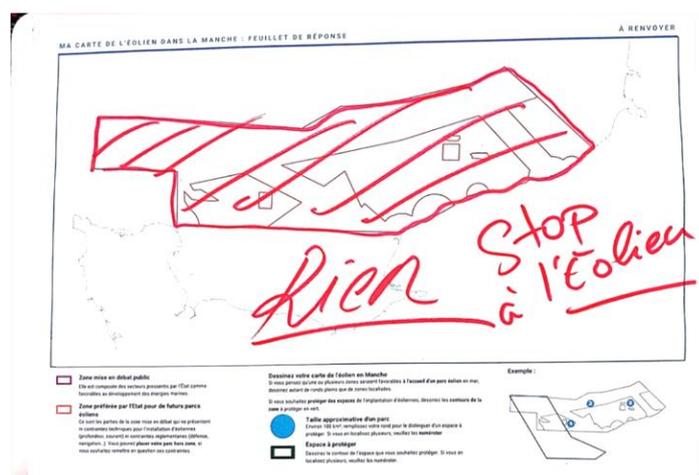
2 zones sont proposées par ce citoyen :

-au large de Barfleur : l'éolien flottant sera sans doute non pêchant. Réduire une activité de chasseur-cueilleur ne semble pas anormal historiquement

-hors de la zone préférentielle : zone militaire peut être réduite. Et l'entraînement de la Marine doit inclure des zones avec éoliennes

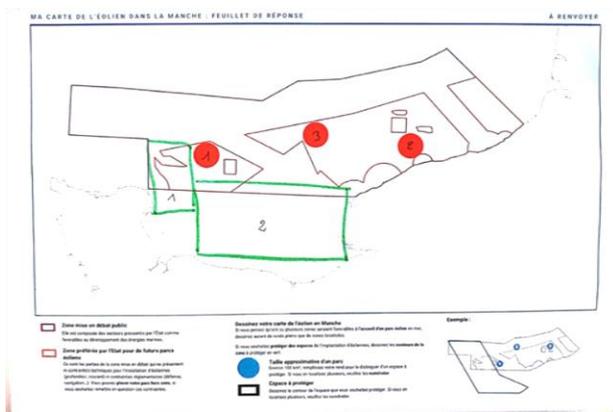
Grosses zones de 20x20km à privilégier.

Carte de deux participants



Scénario zéro parc : compte tenu de l'étroitesse de la Manche, pas de parc supplémentaire.

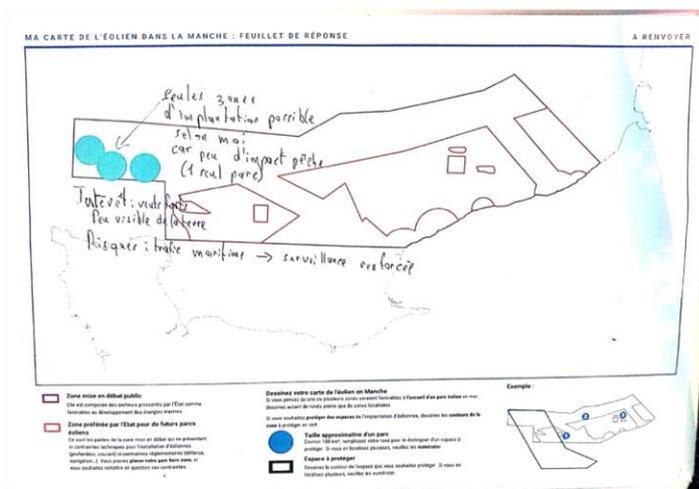
Carte d'un participant et quatre cartes comparables :



Les zones 1 et 3 sur cette cartes ont été proposées par plusieurs participants. Certaines proposant uniquement la zone 1 (une personne), d'autres proposant les deux (quatre personne).

Les arguments avancées pour la zone 1 et 3 sont : zone de moindre impact. Une personne ajoute sur la zone 1 que les quatre premiers parcs autorisés dans la Manche doivent être étalés sur toute la façade.

Carte d'un participant



Trois zones sont proposées : faible présence de pêcheurs et faible valeur économique des captures. De plus, vents forts et éloignement de la côte (faible visibilité).

Risques : trafic maritime. La surveillance doit être renforcée.

5. RECOMMANDATIONS FAITES À L'ÉTAT

1. **Tenir compte en priorité des activités de pêche** : discussion avec les organisations de pêcheurs. Envisager des compensations financières mais de nature collective
2. **Prévoir l'après-parc**
3. **Soigner l'effet récif**